



**FORUM PARLEMENTAIRE DE LA SADC**

**57<sup>E</sup> ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE  
DU 31 MAI AU 7 JUIN 2025  
VICTORIA FALLS, ZIMBABWE**

**RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF À LA 57<sup>E</sup> ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE SUR  
LES QUESTIONS GÉNÉRALES D'ORDRE POLITIQUE ET ADMINISTRATIF  
RELATIVES AU FP SADC SOUMIS LE 3 JUIN 2025**

Monsieur le Président, je demande à l'Assemblée plénière ici réunie d'adopter le rapport du Comité exécutif sur les questions générales d'ordre politique et administratif relatives au FP SADC présenté à la 57<sup>e</sup> Assemblée plénière du Forum parlementaire de la SADC qui s'est tenue à Victoria Falls, au Zimbabwe, rapport soumis au bureau de l'Assemblée en ce 3 juin 2025.

## SOMMAIRE

**Le rapport du Comité exécutif sur les questions générales d'ordre politique et administratif relatives au FP SADC présenté à la 57<sup>e</sup> Assemblée plénière du Forum parlementaire de la SADC est constitué des éléments suivants :**

### **1.0. Introduction**

### **2.0. Questions dont l'Assemblée plénière est appelée à prendre note :**

- 2.1. Présentation de rapports nationaux sur l'incidence des droits de douane et des contre-mesures tarifaires dans le contexte de l'évolution des perspectives de l'économie mondiale ;
- 2.2. Répercussions des violations de la paix et de la sécurité dans le monde qui ont une incidence sur les relations diplomatiques à proximité de la région de la SADC ;
- 2.3. Approbation du thème de la 57<sup>e</sup> Assemblée plénière du FP SADC ;
- 2.4. Mise à jour sur la dotation en personnel et stratégies en matière de performance ; et
- 2.5. État d'avancement des projets soutenus par des donateurs qui sont mis en œuvre par le Forum.

### **3.0. Questions soumises à l'approbation de l'Assemblée plénière :**

- 3.1. Création du Comité de l'audit et des risques et sa composition ;
- 3.2. Approbation du mandat du Comité de mobilisation de ressources ;
- 3.3. Approbation d'ultimes initiatives en matière de lobbying et d'autres mesures visant à réaliser la transformation du FP SADC en Parlement régional ;
- 3.4. Évaluation des progrès accomplis pour faire connaître la Loi type de la SADC sur la VBG et faciliter la participation des présidentes des caucus nationaux de femmes parlementaires aux sessions annuelles de la CSW ;
- 3.5. Consolidation des intérêts de la SADC à l'échelle internationale ;
- 3.6. Promotion d'interactions stratégiques avec les jeunes ;
- 3.7. Mobilisation des commissions autour de la Loi type de la SADC sur la surveillance des établissements pénitentiaires ; et
- 3.8. Finalisation d'un tableau de bord relatif à la Loi type de la SADC sur les mariages d'enfants.

### **4.0. Promotion de la diplomatie parlementaire et de la coopération**

## 1.0 INTRODUCTION

Le Comité exécutif, en sa qualité de comité de direction du Forum parlementaire de la SADC, s'est réuni le 30 avril 2025 à Windhoek, en Namibie. Cette réunion du Comité exécutif a été précédée d'une session inaugurale qui s'est tenue les 28 et 29 avril 2025 et qui a servi à initier les membres du Comité exécutif aux fonctions statutaires et au mandat du Forum conformément au Plan stratégique (2024-2028) du FP SADC.

L'Assemblée plénière est priée de noter que le présent rapport du Comité exécutif à la 57<sup>e</sup> Assemblée plénière est soumis en vertu des fonctions de gestion et d'administration du Comité exécutif définies au titre de l'article 12(9) de la Constitution du FP SADC.

## 2.0 QUESTIONS DONT L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE EST APPELÉE À PRENDRE NOTE

La 57<sup>e</sup> Assemblée plénière est priée de prendre note des enjeux suivants qui ont été traités par le Comité exécutif :

### 2.1. PRÉSENTATION DE RAPPORTS NATIONAUX SUR L'INCIDENCE DES DROITS DE DOUANE ET DES CONTRE-MESURES TARIFAIRES DANS LE CONTEXTE DE L'ÉVOLUTION DES PERSPECTIVES DE L'ÉCONOMIE MONDIALE

2.1.1. Le Comité exécutif a examiné des rapports, notamment celui relatif aux *Perspectives de l'économie mondiale* (janvier 2025) publié par le Fonds monétaire international, et il a pris note des bouleversements mondiaux dans les échanges commerciaux dus à l'imposition de droits de douane et de contre-mesures tarifaires par les partenaires commerciaux de premier plan dans le monde, ce qui se traduira indubitablement par des effets de ricochet sur le continent africain. Le Comité exécutif a pris note, en outre, du fait que la région de la SADC dépend de produits de base et de matières premières provenant de ses principaux partenaires commerciaux dans le monde et qu'elle sera indirectement influencée par le conflit commercial.

2.1.2. À cet égard, le Comité exécutif a approuvé le fait que des rapports nationaux soient soumis à l'Assemblée plénière à propos de l'incidence de l'imposition brutale de droits de douane sur l'économie locale, notamment sur l'inflation, le pouvoir d'achat et la croissance économique, afin que l'Assemblée plénière puisse faire le point sur cette question et proposer des mesures correctives et, en outre, le fait que la Commission TIFI soit chargée de suivre ces évolutions mondiales et de soumettre des mesures parlementaires à l'attention de l'Assemblée plénière.

### 2.1.3. Recommandation

**La 57<sup>e</sup> Assemblée plénière est priée de prendre note de l'initiative susmentionnée qui contribuera grandement à tenir l'Assemblée informée des difficultés commerciales rencontrées par les pays de la SADC. L'Assemblée**

**plénière est également priée de noter que les premiers rapports seront soumis dans le cadre des rapports nationaux à partir de la 58<sup>e</sup> Assemblée plénière.**

## **2.2. RÉPERCUSSIONS DES VIOLATIONS DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ DANS LE MONDE QUI ONT UNE INCIDENCE SUR LES RELATIONS DIPLOMATIQUES À PROXIMITÉ DE LA RÉGION DE LA SADC**

- 2.2.1. Le Comité exécutif a pris note de préoccupations relatives à la paix et à la sécurité dans le monde qui tendent à créer des clans conflictuels sur l'ensemble du continent africain, des pays étant sommés, de plus en plus, de prendre parti, par exemple dans le conflit israélo-palestinien, la guerre entre l'Ukraine et la Russie ou la guerre tarifaire que mènent des partenaires commerciaux.
- 2.2.2. Le Comité exécutif a rappelé que, lors de la récente Assemblée de l'Union interparlementaire (UIP-150) qui s'est tenue à Tachkent, en Ouzbékistan, du 5 au 8 avril 2025, le bloc des pays arabes a cherché délibérément à collaborer avec le Groupe géopolitique africain sur un point d'urgence relatif à la cessation de conflits armés. Cependant, en raison de votes partagés et de l'absence de consentement unanime, le point d'urgence n'a pas pu être adopté. De plus, le Comité exécutif a pris note du fait que, non loin des frontières de la SADC, la République des Maldives a annoncé, le 16 avril 2025, une interdiction faite aux ressortissants israéliens de se rendre dans le pays à titre de moyen de marquer son soutien au peuple palestinien, reprenant ainsi à son compte les divisions diplomatiques qui peuvent exister entre des États dans le contexte de conflits internationaux.

### **2.2.3. Recommandation**

**À cet égard, l'Assemblée plénière est priée d'encourager les pays de la SADC à nouer des relations diplomatiques saines au sein de la SADC, compte tenu de l'appel lancé à juste titre aux parlements et au Forum pour qu'ils se mobilisent afin de renforcer les capacités des parlementaires en matière de consolidation de la paix et de résolution des conflits, le parlement étant largement reconnu comme le temple de la démocratie et le garant de processus liés à une gouvernance équitable.**

## **2.3. APPROBATION DU THÈME DE LA 57<sup>E</sup> ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU FP SADC**

- 2.3.1. Compte tenu de la rapidité avec laquelle l'intelligence artificielle (IA) gagne du terrain dans le domaine des affaires sociales et économiques, le Comité exécutif a approuvé pour la 57<sup>e</sup> Assemblée plénière le thème suivant : « TIRER PARTI DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA) POUR METTRE EN PLACE DES PROCESSUS PARLEMENTAIRES EFFICACES ET EFFICIENTS DANS LA RÉGION DE LA SADC : EXPÉRIENCES, DÉFIS ET OPPORTUNITÉS ».

### **2.3.2. Recommandation**

**L'Assemblée plénière est priée de prendre note de la contribution du Comité exécutif s'agissant de la bonne coordination de ses activités, notamment en ce qui concerne le choix du thème principal des débats. Le succès du symposium témoigne de la pertinence du thème pour faire progresser le parlementarisme.**

### **2.4. MISE À JOUR SUR LA DOTATION EN PERSONNEL ET STRATÉGIES EN MATIÈRE DE PERFORMANCE**

**2.4.1** Le Comité exécutif a pris note du fait que le Secrétariat a continué à être confronté à une pénurie de personnel, en particulier pour appuyer son dispositif constitué de programmes et de commissions. À cet égard, le Comité exécutif a réaffirmé la flexibilité accordée à la Secrétaire générale pour réaffecter du personnel d'un commun accord et pour solliciter avec plus d'insistance auprès des parlements nationaux du personnel détaché afin de pourvoir des postes vacants qui ne peuvent pas être pourvus en raison de difficultés financières.

**2.4.2** En outre, en ce qui concerne la dotation en personnel, le Comité exécutif a noté qu'un(e) responsable à plein temps chargé(e) du suivi et de l'évaluation sera recruté(e) dans le cadre du Projet SDSR pour évaluer le cadre de résultats du projet et en rendre compte de façon appropriée. Le Comité exécutif a approuvé le fait que, après le départ de Mme Rachel Mundilo, directrice de programme chargée du portefeuille Alimentation, agriculture, ressources naturelles et action climatique (FANRCA), départ qui prendra effet le 31 mai 2025, le/la responsable du suivi-évaluation et un(e) nouveau/le directeur/trice de programme chargé(e) des portefeuilles FANRCA et HSDSP soient recruté(e)s tou(te)s deux grâce à une procédure accélérée qui laisserait assez de temps aux nouvelles recrues pour atteindre les résultats programmés, prévus au titre du Projet SDSR qui s'achève le 31 octobre 2026.

**2.4.3** Le Comité exécutif a noté ensuite qu'une retraite du personnel a été organisée les 24 et 25 mars 2025 à Manong, au Botswana, pour favoriser une réflexion sur soi et une prise de conscience et pour améliorer l'efficacité de la performance des employés tandis qu'ils s'engageaient dans le Projet SDSR (2023-2026). La retraite du personnel a bénéficié de la contribution d'employés du Parlement de l'Afrique du Sud ayant des connaissances spécialisées en gestion du changement, en ressources humaines et en stratégies de performance. La retraite a encouragé le personnel à travailler dans le cadre de descriptions de poste souples permettant à l'organisation de faire preuve de leadership à l'échelle mondiale en matière de contenu juridique normatif afin de promouvoir la SDSR et les droits humains.

**2.4.4** Le Comité exécutif a aussi pris note du fait que le Forum va de l'avant s'agissant de l'arbitrage relatif à l'affaire de M. Lovemore Mabuku, ancien employé de bureau au Forum, et que l'arbitrage aura lieu les 2 et 3 juin 2025 au bureau de la Commissaire au travail de la Namibie. Le Comité exécutif a

noté que le Secrétariat l'informerait du résultat de l'arbitrage dont les débats sont confidentiels par nature.

#### **2.4.5 Recommandations**

**2.4.5.1 L'Assemblée plénière est priée de prendre note des mouvements de personnel susmentionnés et des renseignements fournis sur les initiatives en matière de renforcement des capacités du personnel. De plus, l'Assemblée plénière est priée de remercier le Parlement de l'Afrique du Sud pour sa contribution eu égard au partage de précieuses connaissances et de son expertise lors des séances de formation du personnel.**

**2.4.5.2 L'Assemblée plénière est priée d'appuyer le détachement de personnel pour renforcer la capacité de mise en œuvre du Secrétariat. Une communication a été envoyée aux bureaux des secrétaires généraux à propos des postes qui permettraient d'améliorer davantage encore les capacités des parlements de la SADC.**

#### **2.5 ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS SOUTENUS PAR DES DONATEURS QUI SONT MIS EN ŒUVRE PAR LE FORUM**

**2.5.1** L'Assemblée plénière est priée de noter que le Comité exécutif a pris connaissance de la mise à jour relative au Projet SDSR (2023-2026) qui est dans la deuxième année de sa mise en œuvre et qui a fait l'objet d'une réunion d'examen annuelle organisée avec la participation de la Suède le 27 février 2025. Comme le projet s'achève le 31 octobre 2026, le Comité exécutif a incité à intensifier les efforts pour qu'il soit mené à bien avec efficacité conformément au cadre de résultats et pour que des rapports descriptifs annuels clairs soient soumis à la Suède chaque année avant le 30 novembre.

**2.5.2** De plus, l'Assemblée plénière est priée de noter que le Secrétariat est en voie de conclure un accord de subvention de 1,4 million d'euros provenant de l'Agence autrichienne de développement (ADA), du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) et de l'Union européenne (UE) relatif au financement sur deux ans (de juin 2025 à mai 2027) d'un nouveau projet intitulé « Renforcement de la responsabilité et de la participation citoyenne à l'intégration régionale par l'entremise du Parlement régional ». Le financement couvrira notamment la participation d'experts en suivi, évaluation et apprentissage, un soutien financier et administratif (intégré au sein du Département des finances et des services généraux existant, pour 24 mois).

**2.5.3** Le projet de la GIZ vise à renforcer la gouvernance démocratique, à promouvoir l'égalité entre les sexes, à habiliter les femmes à exercer des fonctions politiques et décisionnelles au sein de la région et à approfondir l'intégration régionale grâce à une mobilisation parlementaire accrue. L'objectif principal du projet est de renforcer la capacité du FP SADC à mettre en œuvre son Plan stratégique 2024-2028 et les cadres de la SADC, en particulier le RISDP (2020-2030).

#### 2.5.4 Recommandation

**L'Assemblée plénière est priée de noter que le Projet SDSR et le projet de la GIZ sont tous deux des projets parlementaires fondés sur la volonté de parvenir à une bonne gouvernance et à la responsabilisation et sur la promotion des droits humains, indiquant ainsi des progrès manifestes dans la mise en œuvre du Plan stratégique (2024-2028) du FP SADC.**

### 3.0 QUESTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

La 57<sup>e</sup> Assemblée plénière est priée d'approuver les questions suivantes qui ont été traitées par le Comité exécutif :

#### 3.1. CRÉATION DU COMITÉ DE L'AUDIT ET DES RISQUES ET SA COMPOSITION

**3.1.1.** À la suite de l'approbation par la 56<sup>e</sup> Assemblée plénière qui s'était réunie à Livingstone, en Zambie, en décembre 2024, de la création du Comité de l'audit et des risques, y compris de son mandat, en vue d'améliorer le contrôle de la gouvernance au sein de l'institution, en complément aux fonctions financières déjà exercées par le Sous-comité des finances, le Comité exécutif a pris connaissance des membres nommés par les parlements membres pour siéger au Comité. Le Comité exécutif a aussi noté que les membres nommés possèdent les qualifications et l'expérience requises, comme spécifié dans le mandat.

#### 3.1.2. Recommandations

**3.1.2.1.** L'Assemblée plénière est priée d'approuver le fait que le Comité de l'audit et des risques exerce ses fonctions conformément au mandat approuvé en vue de renforcer la bonne gouvernance au sein de l'institution et de promouvoir la politique de tolérance zéro en matière de lutte contre la corruption.

**3.1.2.2.** L'Assemblée plénière est aussi invitée à valider les membres suivants qui ont été nommés pour siéger au Comité pour une période de deux ans, de février 2025 à février 2027 :

i.	L'honorable Kalalwe Mukosa – Président	Zambie
ii.	L'honorable Kenneth Mmoiemang – Vice-Président	Afrique du Sud
iii.	L'honorable Diamantino Mussokola	Angola
iv.	L'honorable Leonard Mwalwanda	Malawi
v.	L'honorable Faustin Kaziteriko Kenda	RDC

#### 3.2. APPROBATION DU MANDAT DU COMITÉ DE MOBILISATION DE RESSOURCES

**3.2.1.** Conformément à la décision de la 56<sup>e</sup> Assemblée plénière qui s'était réunie à Livingstone, en Zambie, en décembre 2024, et qui avait appelé à la création d'un Comité de mobilisation de ressources en tant que sous-comité *ad hoc* du Comité exécutif, le Comité exécutif a approuvé le mandat du Comité en vue d'offrir des possibilités d'investissement variées à des organisations philanthropiques et à d'autres organisations caritatives qui souhaiteraient financer le Forum en accord avec les objectifs relatifs à la démocratie et aux droits humains tels qu'ils sont spécifiés dans son Plan stratégique.

**3.2.2.** Le Comité exécutif a décidé que le Comité serait présidé par l'honorable Dr Pinkie Rosemary Manamolela, trésorière du FP SADC. La liste complète des membres, comprenant quatre présidents de parlement, telle qu'elle a été approuvée par la 56<sup>e</sup> Assemblée plénière, est indiquée ci-dessous :

- |      |   |                |
|------|---|----------------|
| i.   | L'honorable Dr Pinkie Rosemary Manamolela, trésorière                   | Lesotho        |
| ii.  | L'honorable Présidente Angela Thokozile Didiza                          | Afrique du Sud |
| iii. | L'honorable Présidente Carolina Cerqueira                               | Angola         |
| iv.  | L'honorable Président Jabulani Mabuza                                   | Eswatini       |
| v.   | L'honorable Président M <sup>e</sup> Jacob Francis Nzwidamilimo Mudenda | Zimbabwe       |

**3.2.3.** Le mandat proposé pour le Comité, tel qu'il a été recommandé par le Comité exécutif, est comme suit :

- i. Aider le Forum à mobiliser des ressources en respectant les sources de financement indiquées à l'article 23 (b) à (d) de la Constitution du Forum, à savoir des sources autres que les contributions obligatoires annuelles des parlements membres ;
- ii. Identifier des donateurs, des organisations caritatives et d'autres organismes susceptibles d'accorder des subventions au Forum en accord avec les objectifs et les cibles spécifiés dans le Plan stratégique (2024-2028) du Forum ;
- iii. Veiller à ce que les initiatives du Forum soient visibles pour des donateurs, des organisations caritatives et d'autres organismes ;
- iv. Agir à titre d'émissaire du Forum et solliciter des fonds auprès de donateurs, d'organisations caritatives et d'autres organismes selon les cas ;  
et
- v. Rendre compte régulièrement au Comité exécutif à propos d'initiatives relatives à la mobilisation de ressources.

#### **3.2.4. Recommandation**

**L'Assemblée plénière est priée d'approuver le mandat du Comité de mobilisation de ressources, comme recommandé par le Comité exécutif.**

### **3.3. APPROBATION D'ULTIMES INITIATIVES EN MATIÈRE DE LOBBYING ET D'AUTRES MESURES VISANT À RÉALISER LA TRANSFORMATION DU FP SADC EN PARLEMENT RÉGIONAL**

- 3.3.1.** Le Comité exécutif a pris note du fait que la République du Botswana, par la main de Son Excellence l'honorable Duma Gideon Boko, a signé le 26 mars 2025 l'Accord qui amende le Traité de la SADC en vue d'instituer le Parlement de la SADC. Le Comité exécutif a noté, en outre, que la République de Madagascar a également informé qu'elle avait donné son accord politique pour signer l'Accord en marge du 45<sup>e</sup> Sommet de la SADC en août 2025. À cet égard, le Comité exécutif recommande de poursuivre les initiatives de lobbying afin de persuader la République de Maurice de signer l'Accord et de continuer à plaider pour une approbation rapide du Protocole par les États membres de la SADC.
- 3.3.2.** Comme le Protocole entrera en vigueur à une date indéterminée, lorsqu'il aura été ratifié par une majorité de deux tiers des membres, il convient également, en priorité, avant la date butoir, de redynamiser la structure du Forum et ses ressources humaines pour monter en gamme et répondre aux attentes que les citoyens de la SADC placent dans le Parlement régional.
- 3.3.3.** Le Comité exécutif a noté, en outre, que Secrétariat devra mettre en œuvre une approche par étapes eu égard au Parlement de la SADC conformément à la feuille de route approuvée, ce qui implique une planification et une organisation méticuleuses.

#### **3.3.4. Recommandations**

**L'Assemblée plénière est priée d'approuver le fait que :**

- 3.3.4.1. D'autres initiatives de lobbying soient menées sous la conduite de l'honorable M<sup>e</sup> J. F. N. Mudenda, Président de l'Assemblée nationale du Zimbabwe et Président du Groupe de lobbying œuvrant à la transformation du FP SADC, afin d'inciter la République de Maurice à signer l'Accord qui vise à amender le Traité de la SADC et d'interagir par ailleurs avec les pays membres pour que le Protocole soit signé et ratifié dans les meilleurs délais ;**
- 3.3.4.2. Du personnel de soutien soit mis à la disposition de la Secrétaire générale et les contrats du personnel soient revus et redéfinis d'un commun accord, avec des descriptions de poste sur mesure pour combler les lacunes existantes en matière de ressources humaines, un exercice qui devrait être complété au cours des 6 prochains mois ;**
- 3.3.4.3. Le Forum effectue une analyse approfondie des besoins en vue de l'approche par étapes de la transformation qui devra être mise en œuvre en collaboration avec les parlements membres afin de préparer le terrain pour des progrès rapides après l'élévation au rang de Parlement régional de la SADC ;**

**3.3.4.4. Les commissions pertinentes du Forum formulent une proposition claire relative à une nouvelle structure, fondée sur des engagements environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) qui soient mesurables.**

**3.4. ÉVALUATION DES PROGRÈS ACCOMPLIS POUR FAIRE CONNAÎTRE LA LOI TYPE DE LA SADC SUR LA VBG ET FACILITER LA PARTICIPATION DES PRÉSIDENTES DES CAUCUS NATIONAUX DE FEMMES PARLEMENTAIRES AUX SESSIONS ANNUELLES DE LA CSW**

**3.4.1.** Le Comité exécutif a pris note du fait que le Forum, dirigé par l'honorable Shally Raymond, Présidente du RWPC, a interagi avec des partenaires au cours de la 69<sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme (CSW) qui s'est tenue du 10 au 21 mars 2025 autour du thème « Beijing plus 30 » afin d'évaluer les progrès accomplis dans la promotion des droits des femmes et des enfants depuis l'adoption de la Déclaration de Beijing. À cette occasion, l'honorable Lesego Chombo, ministre de l'Égalité des genres et de la Jeunesse de la République du Botswana, était l'invitée d'honneur lors d'une session spéciale consacrée au thème « Réfléchir au progrès et ouvrir de nouvelles voies » visant à promouvoir les droits des femmes en matière de santé dans la région. Cette session représentait une occasion unique pour le Forum d'appeler à l'intégration sur le plan national de la Loi type de la SADC sur la violence basée sur le genre (VBG) qui répond aux problèmes sous-jacents énoncés dans la Déclaration de Beijing. Le Forum a aussi participé à des réunions parallèles qui se sont tenues à la CSW, notamment une réunion qui a examiné, entre autres, les liens entre le dialogue interconfessionnel et l'autonomisation des femmes.

**3.4.2.** Le Comité exécutif a aussi pris note des progrès remarquables accomplis par le Forum pour faire connaître sur la scène internationale la Loi type sur l'éradication des mariages d'enfants et la protection des enfants déjà mariés et la Loi type sur la VBG.

**3.4.3. Recommandations**

**3.4.3.1. L'Assemblée plénière est priée d'approuver le fait que le Forum continue de participer aux sessions successives de la CSW afin de promouvoir l'autonomisation des femmes et de rester visible en tant que leader en matière de critères normatifs relatifs à l'égalité entre les sexes.**

**3.4.3.2. L'Assemblée plénière est priée, en outre, d'exhorter les parlements membres à envisager de parrainer leurs présidentes des caucus nationaux de femmes parlementaires pour qu'elles puissent participer aux sessions de la CSW qui se tiennent chaque année, en mars, à New York, aux États-Unis.**

### **3.5. CONSOLIDATION DES INTÉRÊTS DE LA SADC À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE**

- 3.5.1.** Le Comité exécutif a pris note du fait que le Forum a défendu avec succès les intérêts de la SADC en marge de la 150<sup>e</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire (UIP) qui s'est tenue à Tachkent, en Ouzbékistan, du 5 au 9 avril 2025, autour du thème centré sur « *l'action parlementaire pour le développement social et la justice* ».
- 3.5.2.** Le Comité exécutif a noté que le Président du Forum a délégué la présidence de la réunion du Groupe de la SADC à l'honorable Dithapelo Keorapetse, Président de l'Assemblée nationale du Botswana, qui a coordonné de bonne grâce cet événement et a aidé à harmoniser les intérêts des différents pays sous l'angle géopolitique de la SADC. À cet égard, l'Assemblée plénière est priée de remercier l'honorable Dithapelo Keorapetse, Président de l'Assemblée nationale du Botswana, pour les efforts remarquables qu'il a déployés en présidant la réunion du Groupe de la SADC et pour avoir mis en avant des questions d'actualité pertinentes afin de servir au mieux les intérêts de la région.
- 3.5.3.** Le Forum s'est engagé, en outre, dans l'élaboration de points d'urgence sur des problèmes pressants comme le conflit israélo-palestinien, les conflits en RDC et au Soudan, ainsi que le réchauffement climatique et, bien que ces points d'urgence n'aient pas été adoptés faute de votes suffisants, leur examen par les membres a conforté et consolidé les intérêts de la SADC et a mis en évidence les priorités de la région.

#### **3.5.4. Recommandation**

**L'Assemblée plénière est priée d'approuver le fait que le Forum continue d'organiser régulièrement les réunions du Groupe de la SADC en marge de l'Assemblée de l'UIP et continue de prévoir un budget à cet effet. Ce faisant, l'Assemblée plénière notera l'incidence positive de la contribution du Forum à la promotion de la coopération interparlementaire à l'échelle internationale.**

### **3.6. PROMOTION D'INTERACTIONS STRATÉGIQUES AVEC LES JEUNES**

- 3.6.1.** Le Comité exécutif a noté que, en attendant la création d'une Commission des jeunes au sein du Forum, le FP SADC dispose d'un arrangement de travail permanent avec le Parlement des jeunes d'Afrique australe en vue d'encourager la participation des jeunes et leur engagement actif dans les affaires parlementaires conformément au Plan stratégique (2024-2028) du FP SADC. À cet égard, le Forum continue de jouer un rôle de pionnier en favorisant l'ascension des jeunes de la région pour qu'ils assument des responsabilités plus importantes eu égard à la promotion de la démocratisation et des droits humains.
- 3.6.2.** Le Forum a activement participé au 3<sup>e</sup> Parlement des jeunes d'Afrique australe qui s'est déroulé du 24 au 28 mars 2025. À cet égard, le Comité exécutif a noté que plusieurs résolutions du Parlement ont été formulées de

concert avec le Forum, notamment des recommandations pour une interaction plus étroite entre les commissions permanentes du Parlement des jeunes d'Afrique australe et les commissions permanentes du FP SADC, pour la mise en place d'un programme de la SADC en matière de leadership civil encourageant, entre autres, le développement d'une culture politique, ainsi que pour la célébration conjointe de la Journée internationale de la jeunesse.

### **3.6.3. Recommandation**

**L'Assemblée plénière est priée d'approuver le fait que le Forum examine les recommandations du Parlement des jeunes de la SADC et de les mettre en œuvre pour autant qu'elles ne s'accompagnent pas d'implications financières importantes pour le Forum. Ce faisant, l'Assemblée plénière est priée de noter le dynamisme dont fait preuve le Forum pour promouvoir le développement des jeunes conformément à son Plan stratégique (2024-2028).**

## **3.7. MOBILISATION DES COMMISSIONS AUTOUR DE LA LOI TYPE DE LA SADC SUR LA SURVEILLANCE DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES**

**3.7.1.** Le Comité exécutif a noté que la session conjointe des commissions permanentes du Forum s'est déroulée du 22 au 26 avril 2025 à Johannesburg, en Afrique du Sud, ce qui a donné aux parlementaires une occasion d'interagir avec le rédacteur juridique et d'autres personnes-ressources à propos des grandes lignes de la Loi type de la SADC sur la surveillance des établissements pénitentiaires en vue d'élaborer un document d'orientation.

**3.7.2.** L'Assemblée plénière est priée de noter que la concertation avec les parlementaires a été coordonnée avec succès et que la loi type est appelée à devenir un instrument juridique essentiel susceptible de servir de référence pour la région, tout en s'inspirant d'autres textes juridiques tels que les Règles Nelson Mandela et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

### **3.7.3. Recommandation**

**L'Assemblée plénière est priée d'approuver le fait que la loi type de la SADC passe au stade où elle fera l'objet de consultations avec divers groupes de parties prenantes et soit finalisée pour être adoptée lors de la 58<sup>e</sup> Assemblée plénière.**

## **3.8. FINALISATION D'UN TABLEAU DE BORD RELATIF À LA LOI TYPE DE LA SADC SUR LES MARIAGES D'ENFANTS**

**3.8.1.** Le Comité exécutif a noté les immenses progrès accomplis par le Forum pour finaliser un tableau de bord électronique relatif au suivi et à l'évaluation afin d'aider à intégrer sur le plan national la Loi type de la SADC sur les mariages d'enfants. Le Forum a interagi avec de nombreuses parties prenantes de la région lors d'un atelier régional organisé à Windhoek les 8

et 9 avril 2025 et il a examiné les aspects opérationnels du tableau de bord qui peut effectuer une analyse comparative en temps réel des lois et des politiques relatives aux mariages d'enfants pour chaque pays et représenter ainsi un outil essentiel pour l'élaboration des politiques, en particulier pour les parlementaires qui souhaitent réformer les lois nationales en les harmonisant avec la Loi type de la SADC sur les mariages d'enfants.

**3.8.2.** L'Assemblée plénière est priée de noter l'avancée susmentionnée qui représente la référence par excellence en matière de suivi et d'évaluation des lois types.

### **3.8.3. Recommandations**

**3.8.3.1.** L'Assemblée plénière est priée d'approuver le fait que le tableau de bord soit diffusé auprès de tous les parlements membres du Forum afin de catalyser davantage encore les efforts visant à intégrer la loi type sur le plan national. À cet égard, l'Assemblée plénière est invitée à noter qu'un lancement est envisagé afin de s'assurer que le tableau de bord et le cadre de suivi-évaluation soient mieux connus du public avant d'être déployés.

**3.8.3.2.** L'Assemblée plénière est aussi priée de saluer la contribution technique et financière de Plan International, Girls not Bride, Hivos, Care International, SAT, de l'UNICEF, du FNUAP et du gouvernement de la Suède.

## **4.0 PROMOTION DE LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE ET DE LA COOPÉRATION**

4.1. L'Assemblée plénière est informée que, lors d'un moment fort en adéquation avec le leadership exercé par le Comité exécutif du Forum, celui-ci a rendu une visite de courtoisie à l'honorable Dr Saara Kuugogelwa Amaddhila, 8<sup>e</sup> Présidente de l'Assemblée nationale de la Namibie, et à Son Excellence Netumbo Nandi-Ndaitwah, la Présidente de la République de la Namibie. Cela s'inscrit dans le cadre de la promotion d'une diplomatie parlementaire douce.

4.2. La visite de courtoisie à l'honorable présidente de parlement a donné l'occasion de féliciter celle-ci pour sa prise de fonctions en tant que première femme à occuper ce poste depuis l'indépendance de la Namibie et de souhaiter la bienvenue à Madame la présidente de parlement dans la famille du Forum parlementaire de la SADC en sa qualité de présidente du parlement hôte du Forum.

4.3. De même, la visite de courtoisie à Son Excellence Netumbo Nandi-Ndaitwah, la Présidente de la République de la Namibie, a permis au Comité exécutif de la féliciter pour sa récente élection à la fonction suprême de la République de la Namibie, en tant que première femme cheffe d'État dans l'histoire du pays. Le Comité exécutif a salué les initiatives menées depuis longtemps par la Namibie visant à promouvoir l'intégration interparlementaire, initiatives qui remontent à l'époque du père fondateur de la nation namibienne, Son

Excellence le Dr Shefushuna Sam Nujoma et qui ont continué grâce au leadership de Son Excellence Hifikepunye Pohamba et du regretté Dr Hage Geingob. Pour sa part, Son Excellence Netumbo Nandi-Ndaitwah a reconnu la nécessité d'un leadership et d'un contrôle parlementaires solides, compte tenu des problèmes actuels et nouveaux qui touchent la région.

4.4. Auparavant, le Comité exécutif avait visité le site de Heroes' Acre où le Président du FP SADC, l'honorable Justin Tokely, avait déposé des gerbes sur les tombes des deux anciens chefs d'État, le Dr Shefushuna Sam Nujoma et le Dr Hage Geingob qui sont enterrés dans le sanctuaire national.

**Monsieur le Président, je demande l'adoption du rapport.**

